QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE PORTNEUF

RÈGLEMENT NUMÉRO 403

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 362 DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS VISANT LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE DANS LE SECTEUR DU LAC DUGAL

CONSIDÉRANT que la réglementation d'urbanisme des territoires non organisés de la MRC de Portneuf est entrée en vigueur le 4 novembre 2015 et que le conseil de la MRC de Portneuf peut modifier ces règlements suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que ce changement au zonage vise à permettre à la Zec de la Rivière-Blanche de concrétiser son projet visant à mettre en place une aire de camping dans le secteur du lac Dugal aux fins de diversifier les types de produits récréatifs qu'elle souhaite offrir à ses usagers;

CONSIDÉRANT que la Zec veut favoriser l'amélioration de son offre de séjour sur son territoire en mettant à la disposition du public de nouveaux emplacements de camping rustique de court séjour à proximité de lieux caractérisés par leur intérêt particulier;

CONSIDÉRANT que le zonage actuel du secteur (zone forestière et récréative - Rec/f) ne permet pas d'utiliser le site envisagé par la Zec de la Rivière-Blanche pour y opérer un établissement de camping au cours des années à venir;

CONSIDÉRANT que la Zec de la Rivière-Blanche a formulé une demande à la MRC de Portneuf afin qu'elle modifie son règlement de zonage dans le but de permettre l'usage du camping (récréation intensive) à l'égard du site qu'elle prévoit exploiter en bordure du lac Dugal;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme des TNO a formulé une recommandation favorable à l'égard de ce projet de modification et que le conseil de la MRC juge opportun d'enclencher une procédure de modification à son règlement de zonage afin de permettre la réalisation des projets récréatifs de la Zec de la Rivière-Blanche au lac Dugal;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil de la MRC du 16 février 2022 et qu'une consultation publique sous forme d'appel de commentaires a été tenue conformément à l'arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux, daté du 16 juillet 2021, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT que, suite à la parution d'un avis public, aucune demande valide de participation à une procédure référendaire n'a été formulée et que, par conséquent, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

Par conséquent, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 <u>TITRE</u>

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 362 des territoires non organisés visant la création d'une nouvelle zone récréative dans le secteur du lac Dugal* ».

ARTICLE 2 <u>PRÉAMBULE</u>

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 3 <u>BUT DU RÈGLEMENT</u>

Le présent règlement vise la création d'une nouvelle zone récréative au plan de zonage afin de circonscrire l'endroit où seront implantées les nouvelles installations de camping rustique de court séjour de la Zec de la Rivière-Blanche sur la rive ouest du lac Dugal (TNO Linton).

ARTICLE 4 <u>CARTE DU PLAN DE ZONAGE</u>

Le plan de zonage du règlement numéro 362 des territoires non organisés de la MRC de Portneuf est en partie modifié par la carte jointe à l'annexe 1 du présent règlement. La modification apportée est à l'effet de créer une nouvelle zone récréative (Rec) à même la zone Rec/f dans le secteur du lac Dugal.

ARTICLE 5 <u>ENTRÉE EN VIGUEUR</u>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉ À CAP-SANTÉ, ce 11e jour du mois de mai 2022.

Le préfet	La directrice générale et greffière-trésorière
_____	_____
Bernard Gaudreau	Josée Frenette

Copie certifiée conforme
Ce 13 mai 2022

_____
Josée Frenette
Directrice générale et
greffière-trésorière

Avis de motion donné le :	*16 février 2022*
Projet de règlement adopté le :	*16 février 2022*
Second projet de règlement adopté le :	*20 avril 2022*
Règlement adopté le :	*11 mai 2022*
Entrée en vigueur le :	*18 mai 2022*

Règlement numéro 403
Modifiant le règlement de zonage des territoires non organisés
de la MRC de Portneuf
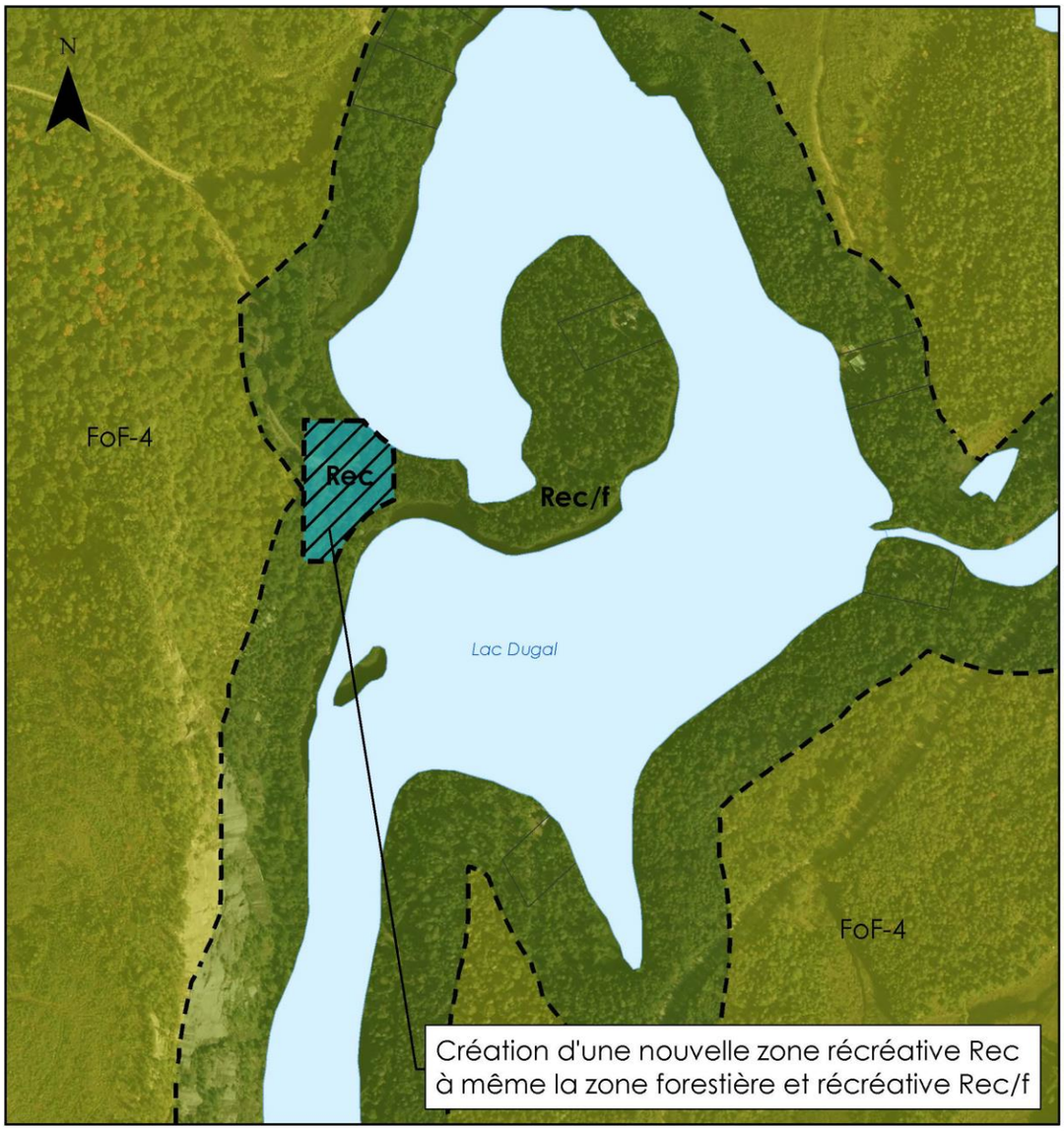
ANNEXE 1